

RAPPORT
2024
D'ACTIVITÉS



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers amis de Gally Mauldre,

L'année 2024 aura été caractérisée par l'action, la construction et l'accompagnement de nombreux projets sur l'ensemble des compétences de notre communauté de communes.

Quelques turbulences concernant le vote du budget ont ralenti la réalisation des objectifs programmés mais très vite des solutions nous ont permis de retrouver une vitesse de croisière attendue par l'ensemble des élus et des services.

Le cap est fixé et vous pourrez à la teneur de ce rapport en juger par vous-mêmes.

Quatre secteurs ont été mis en valeur en 2024 : les actions vers les habitants, la préservation de notre environnement, un fort engagement vers les actions économiques, et l'installation d'un mode de fonctionnement global renouvelé des services de la CCGM.

Je ne citerais que quelques points sur ce bilan. Les services à la personne ont été améliorés par la mise en service de système de prélèvement automatique des prestations, le remplacement des valisettes isothermes pour le portage des repas, ainsi que l'acquisition d'un véhicule électrique équipé d'un caisson réfrigéré.

Au sujet de la communication, la mise en place de nombreux supports tels que la refonte du site Internet, le nouveau magazine intercommunal et la mutualisation de ce service aux communes demandeuses ont été appréciés par tous.

Dans le cadre des transports et des mobilités douces, la célébration de l'inauguration en novembre de la voie cyclable gare de Saint-Nom-la-Bretèche/Forêt de Marly, en partenariat financier avec la communauté d'agglomération de Saint-Germain-en-Laye, le Département, la Région et la CCGM a validé cette réalisation attendue depuis de nombreuses années par la population dans un respect de l'environnement et de la sécurité des usagers.

Un point fort encore cette année, pour notre politique environnementale : le PCAET est toujours en développement. Je citerais une action importante concernant les zones d'accélération sur les énergies renouvelables. Cette étude a été accompagnée par le CEREMA et a permis à chaque commune de choisir et de décider des moyens et types d'énergie pour leur futur. Ce fut un excellent travail de partenariat et de concertation entre les acteurs.

Nous continuons notre action également sur la gestion des déchets et nous dirigeons vers la mutualisation de ce service indispensable pour l'ensemble des 11 communes. Ce gros travail de fond permettra l'harmonisation de ce service.

Le développement économique n'est pas oublié et, en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, une étude a été lancée auprès de la population pour recenser et comprendre les attentes de chacun en présence d'acteur, expert, de professionnels et d'élus du territoire.

Enfin, le fonctionnement de notre intercommunalité s'est stabilisé, 23 agents permanents sont aux commandes et 19 non permanents au service de l'accueil des enfants au sein de nos centres de loisirs.

Je tiens ici à mettre à l'honneur Madame Aurélie GIERA qui a pris les fonctions de Directrice Générale des Services. Son arrivée a été fort appréciée et a permis une accélération des projets en cours et futurs. Un grand merci à elle et à l'ensemble de son équipe.

Cette année a été dense, je vous l'avais dit !

Cette belle énergie est à l'image de notre magnifique territoire. Mais aussi à la volonté et à la responsabilité de chacun pour agir dans l'intérêt de tous.

Bel été à vous.

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE TERRITOIRE



11

communes

23 125

habitants

2013

création

9 500

hectares

COMPÉTENCES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Agir pour le développement économique du territoire en créant et en aménageant des zones d'activités économiques et des structures immobilières d'accueil des entreprises.
- Soutenir les communes dans leurs actions de maintien des commerces de proximité, d'intérêt communautaire et les associations œuvrant pour l'emploi.

AMÉNAGEMENT

- Aménager l'espace communautaire.
- Instruire les actes relatifs au droit des sols.

ENVIRONNEMENT

- S'engager dans des actions en faveur de la protection de l'environnement (PCAET).
- Collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés.
- Sécuriser les berges et participer à la renaturation des cours d'eau du territoire (GEMAPI).

ANIMATION TERRITORIALE

- Gérer le cinéma intercommunal Les 2 Scènes situé à Maule.
- Co-organiser des événements culturels, artistiques et sportifs d'intérêt communautaire.

ACTION SOCIALE

- Accueillir les jeunes dans des structures destinées à l'enfance dans des centres de loisirs sans hébergement.
- Aider au maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap grâce au portage de repas et l'aide à domicile.

TRANSPORTS

- Améliorer la mobilité sur le territoire grâce à une offre de transport adaptée ainsi qu'à la réalisation et l'entretien de circulations douces.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Développer un accès aux réseaux sur son territoire (Très Haut Débit et Fibre).

PROJETS EN COURS



CRÉATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AGRICOLES À DAVRON

De nouveaux porteurs de projets

Deux parcelles d'une superficie totale de 2ha ont été acquises par la CCGM auprès de la SAFER en novembre 2019.

La CCGM travaille activement avec de nouveaux porteurs de projets, suite à un recours sur le PLU de Davron intenté par un riverain. Ce recours abusif, composé de 70 moyens, a été totalement rejeté par le Président du Tribunal Administratif, mais a obligé le porteur du projet sur la partie avant du site (une entreprise de pansements connectés présentant un caractère d'intérêt général et contribuant au développement d'activités économiques locales innovantes, valorisantes pour le territoire, respectueuses de l'environnement et pourvoyeuses de 70 emplois) à retirer son Permis de construire réglementairement accordé et à se retirer du projet.

La commune de Davron élabore actuellement l'évolution de son PLU afin que les nouveaux projets s'inscrivent dans un nouveau cadre réglementaire. Chaque parcelle est aujourd'hui défrichée et entretenue par la Communauté de communes.



CHEMIN DE RICHEMONT RELIANT MAREIL-SUR-MAULDRE À MAULE

Aménagement d'un "chaucidou"

Dans le cadre de son Schéma Directeur des Liaisons Douces approuvé en mai 2023, la Communauté de communes a commandé une étude de faisabilité pour la création d'un axe majeur de près de 10 kms sur son territoire en joignant les villes de Feucherolles à Maule le long de la route départementale 307.

La collectivité a fait le choix de mettre en œuvre prioritairement la piste cyclable du Chemin de Richemont entre Mareil-sur-Mauldre et Maule. Une chaussée à voie centrale banalisée permettra aux cyclistes et aux piétons de bénéficier d'un espace identifié pour circuler dans les deux sens. Les véhicules motorisés circuleront avec une vitesse limitée sur un espace central où ils pourront se croiser. Les travaux d'enfouissement des réseaux commenceront après l'été 2025 pour un début d'aménagement de la piste cyclable envisagé à l'automne 2025. Ces travaux ont fait l'objet d'avis favorables pour les versements de subventions de la Région Île-de-France et du Conseil Départemental des Yvelines.



LE MOULIN À MAREIL-SUR-MAULDRE

Projet multimodal pour la commune et l'intercommunalité

La commune a acquis les parcelles par voie de préemption en 2022.

Le projet prévoit d'y créer un nouvel espace de vie respectueux de l'environnement comprenant des logements, des équipements publics, des services et des activités économiques.

En 2024, la commune a avancé dans l'élaboration de l'évolution de son plan local d'urbanisme afin que le projet futur soit réglementaire.

Il est essentiel que le projet se développe en relation avec la Mauldre (gestion de l'eau, préservation, utilisation, sécurité, etc.) et puisse également valoriser les zones naturelles existantes sur le site (liaison douce, etc.).



AMÉNAGEMENT DE LA FERME SAINTE-GEMME À FEUCHEROLLES

Une OAP pour un site remarquable

Ce site remarquable fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au PLU en vigueur. L'enjeu est de permettre la réalisation d'une nouvelle offre de logements diversifiée, de conserver des activités économiques compatibles avec l'environnement immédiat, tout en valorisant le patrimoine bâti. Le permis de construire permettant la constitution du projet a été délivré le 4 juillet 2024 et les premiers travaux de préparation du site pourraient commencer en 2026.

Le projet privé identifié par la commune de Feucherolles et la Communauté de communes Gally Mauldre prévoit la réalisation d'une Résidence Services Séniors, de 45 logements dont 15% de logements locatifs aidés, d'un pôle d'activité médicale spécialisé, d'un espace artisanal et/ou commercial qualitatif et de proximité.

Conformément aux engagements de la commune concernant la compatibilité du projet avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal, des dispositifs innovants et valorisants en matière d'économies d'énergies sont intégrés au projet, tels que de la géothermie de surface et 1400m² de panneaux solaires en toiture.



MORT MOULIN À CHAVENAY

Création de bâtiments d'activité économique

Étude et réalisation du projet en partenariat avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France dans le cadre d'une étude de faisabilité globale portant sur la RD30.

Objectif : acquisition des parcelles pour y développer les projets économiques de la Communauté de communes Gally Mauldre dans une perspective de développement durable.

RÉTROSPECTIVE 2024

JANVIER

10

Séance du Conseil communautaire

22, 23 ET 25

Balades thermiques avec Énergies Solidaires à Montainville, Maule et Andelu

FÉVRIER

2 AU 4

Winter Cup du Comité de tennis des Yvelines à Feucherolles

7

Séance du Conseil communautaire

MARS

20 AU 26

Fête du court-métrage au cinéma intercommunal Les 2 Scènes à Maule

24 AU 26

Printemps du cinéma au cinéma intercommunal Les 2 Scènes à Maule

27

Salon Job Win à Maule

AVRIL

3

Séance du Conseil communautaire

26

Olympiades de la prévention à Mareil-sur-Mauldre

MAI

1er

Mise en ligne du nouveau site Internet

5

Début de la campagne de distribution des composteurs

15

Séance du Conseil communautaire

26

Ciné-débat "20 jours à Marioupol" au cinéma intercommunal Les 2 Scènes à Maule

↓ JUIN

1er

Lancement de l'enquête sur le commerce local avec la CMA Île-de-France

15

Ciné-rencontre "Vivants" au cinéma intercommunal Les 2 Scènes à Maule

26

Séance du Conseil communautaire

↓ SEPTEMBRE

18

Séance du Conseil communautaire

22

1er édition de l'Enjambée de la Mauldre

27

Publication du nouveau magazine de l'intercommunalité

↓ OCTOBRE

7

Rencontres économiques de Gally Mauldre au Golf de Feucherolles

14 AU 17

Accueil Lab'baroque du CMBV à Crespières

↓ NOVEMBRE

13

Séance du Conseil communautaire

18

Atelier participatif en partenariat avec la CMA Île-de-France

20

Ciné-débat "La théorie du boxeur" au cinéma intercommunal Les 2 Scènes

30

Conférence d'Énergies Solidaires à Mareil-sur-Mauldre

↓ DÉCEMBRE

18 AU 22

Opération affiches au profit de la Croix Rouge au cinéma intercommunal Les 2 Scènes

18

Séance du Conseil communautaire

19 AU 21

Accueil résidence Lab'baroque du CMBV à La Mésangerie à Maule

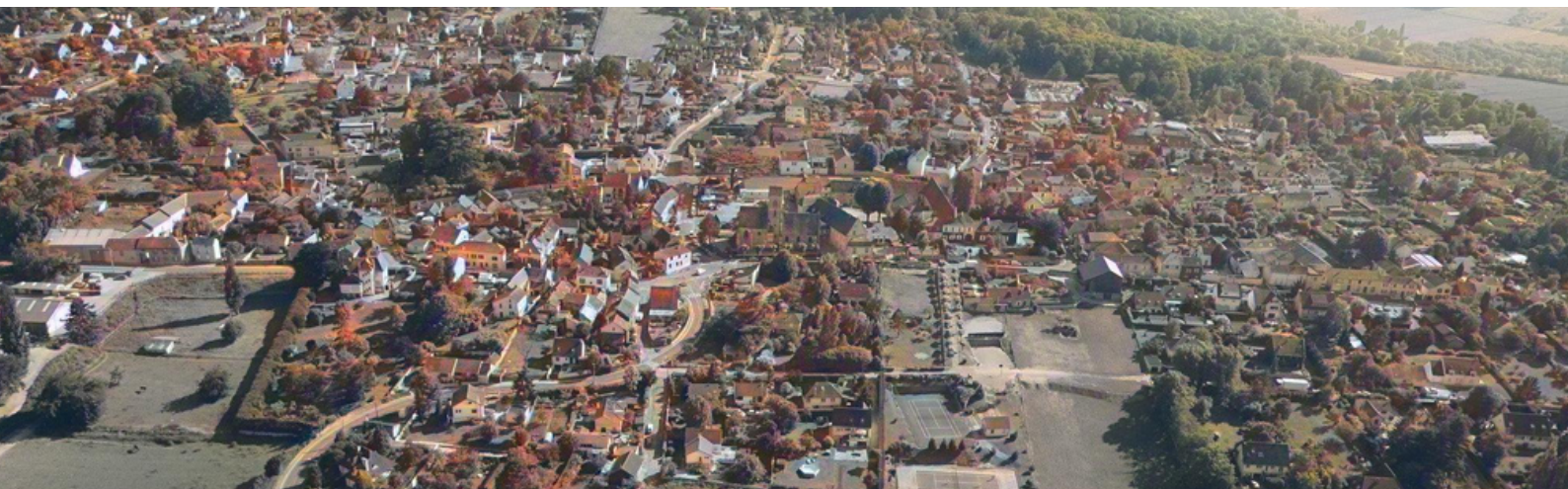
SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 078-200034130-20250625-20250638-DE



11

UNE INTERCOMMUNALITÉ AU PLUS PRÈS
DE SES HABITANTS

27

UNE INTERCOMMUNALITÉ ACTIVE POUR
LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

50

UNE INTERCOMMUNALITÉ ENGAGÉE
AUPRÈS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

59

LE FONCTIONNEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



UNE INTERCOMMUNALITÉ AU PLUS PRÈS DE SES HABITANTS

La Communauté de communes propose et gère de nombreux services pour les habitants :

- Action sociale en faveur des seniors et de l'accueil dans les centres de loisirs
- Soutien aux associations, actions culturelles et sportives
- Gestion des transports et de la mobilité

La Communauté de communes soutient également les 11 communes membres pour la réalisation de projets au bénéfice de tous grâce aux fonds de concours, mis en place en 2024.

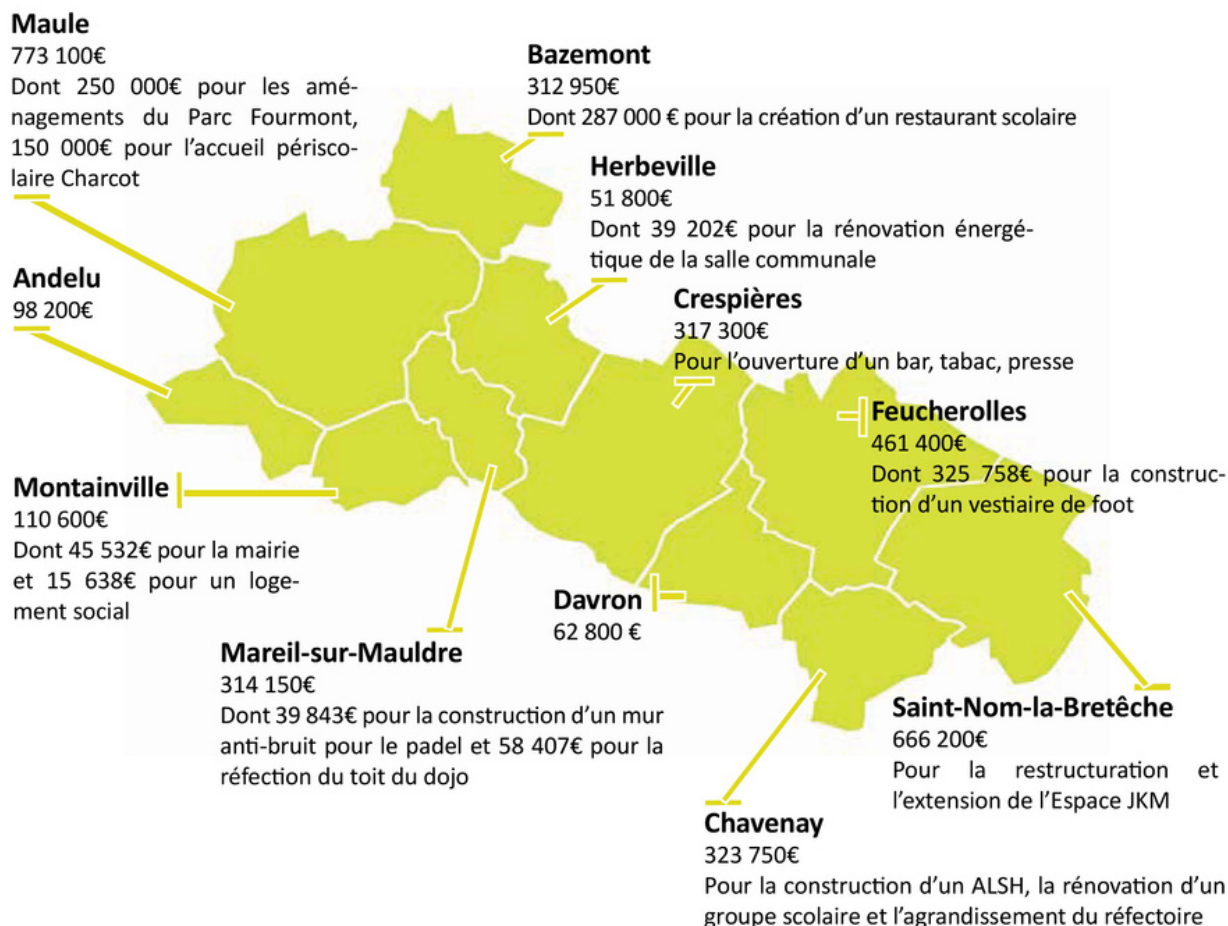
LES FONDS DE CONCOURS

Créé lors du Conseil communautaire de juin 2024, le programme de fonds de concours de la Communauté de communes permet de soutenir des projets communaux qui préservent l'attractivité du territoire et de porter des investissements structurants.

Le premier programme représente un montant total de **3 492 250€**, réparti sur trois ans.

Répartition des fonds de concours de la CCGM

Les montants pour chaque commune sont proportionnels au nombre d'habitants et soutiennent des projets présentés en Conseil communautaire.



Zoom sur trois projets

- **Crespières :**

Dans le cadre d'un aménagement complémentaire du centre-ville, la commune de Crespières a pour projet d'ouvrir, au 3 rue du Poteau Logé, un restaurant ainsi qu'un bar/tabac/presse/jeux de la Française des Jeux. Un parking sera également créé afin de faciliter le stationnement. Les frais de dépôt de permis et d'appel d'offres sont déjà engagés. Les travaux commenceront courant mai 2025, pour une durée de 14 mois soit une fin de travaux prévue en juillet 2026.

- **Maule**

La ville réalise de nouveaux aménagements au Parc Fourmont : agrandissement du parc, création d'un nouveau parking avec bornes électriques de recharge, création et ajustement de cheminements, rénovation de la piste d'athlétisme, ouverture d'un nouvel accès depuis le chemin du Radet, mise aux normes PMR des accès et cheminements. Les travaux, débutés en janvier 2025 s'échelonneront en quatre phases afin de maintenir un accès au parc et à ses aires de jeux pendant toute la durée des aménagements.

Fin des travaux prévue mi-juillet 2025.

- **Montainville**

Deux projets bénéficient de fonds versés par la CCGM à Montainville.

Le premier concerne le remplacement des fenêtres et volets d'un logement communal pour un montant de 15 639€. Débutés en 2024, les travaux seront finalisés en 2025.

Le second concerne la réfection des enduits du pignon nord de la Mairie pour un montant total de 45 635€.



POLITIQUE SOCIALE

ZOOM SUR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Une analyse des besoins sociaux a été lancée en 2023 par la Communauté de communes Gally Mauldre. Cette étude a pour vocation d'offrir une vision objective des besoins des habitants et vise à alimenter les politiques sociales de la CCGM.

Phase 1 : réalisation du diagnostic et des enquêtes

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation du diagnostic et d'enquêtes. Ce travail a permis de mettre en lumière les grands enjeux locaux sur lesquels l'intercommunalité sera amenée à travailler.

Phase 2 : approfondissement des thématiques

Des groupes de travail, constitués d'élus, d'agents, de partenaires et d'habitants se sont réunis d'avril à juin 2024.

Ils avaient pour objectif d'approfondir les thématiques suivantes :

- Communication et interconnaissance
- Accessibilité et mobilité
- Familles et parentalité

Ils ont permis d'élaborer une stratégie et des fiches action pour répondre aux problématiques et aux besoins exprimés sur le territoire.

Les actions sont en cours et seront présentées en 2025.



LES SERVICES À LA PERSONNE

En 2023, le poste de Responsable des affaires sociales a été créé afin de développer les services de proximité, tant dans leur qualité que leur disponibilité.

Il permet aujourd'hui d'articuler des projets et de renforcer les actions sociales, et plus précisément celles orientées vers le public seniors.

Le portage de repas à domicile

4 agents assurent la livraison chaque jour sur les 11 communes du territoire. Cette proximité de service existant depuis 2013 a permis d'instaurer un climat de confiance entre les bénéficiaires, leurs familles et le service.

Cette relation privilégiée apporte un contact humain auprès de la population mais également la possibilité de soutenir les familles qui en ont le besoin.

Les actions menées

Le changement climatique nous confronte à une augmentation significative des températures chaque année.

Afin de préserver le public fragilisé, le service de portage de repas a confectionné des sets de table à chacun des bénéficiaires reprenant les bons gestes et comportements à adopter face aux grosses chaleurs.

Des bouteilles d'eau leur ont été distribuées chaque semaine afin de s'assurer de leur hydratation.

Le service s'adapte ! Pendant les fortes chaleurs, les agents de livraison commencent plus tôt le matin afin de passer plus de temps auprès des bénéficiaires. Des rapports d'intervention sont effectués tous les jours.



Les investissements réalisés

- Remplacement de l'intégralité des valisettes isothermes
- Mise en place d'étiquettes de couleur pour l'organisation des tournées pour chaque agent de livraison
- Acquisition d'un véhicule électrique équipé d'un caisson réfrigéré en juin 2024.

Le service s'inscrit dans une démarche environnementale en utilisant des véhicules électriques.

S'adapter et simplifier

Dans une démarche d'accompagnement au plus près les bénéficiaires, le prélèvement automatique est mis en place depuis mars 2024.

Un franc succès : 80 % des bénéficiaires y ont adhéré.

Tous les documents d'inscription et menus sont disponibles sur le site Internet de l'intercommunalité. Bien entendu, l'équipe administrative reste à la disposition des administrés pour toute demande d'information.

L'AIDE À DOMICILE

La Communauté de communes de Gally Mauldre collabore étroitement avec l'ADMR de Maule, association à but non lucratif intervenant dans le milieu rural.

Créée en 1971, elle fait partie des 15 associations d'Aide à Domicile du Milieu Rural du Département des Yvelines (12 associations d'aide à domicile et 3 SSIAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile).

L'ADMR a pour objectif d'accompagner les personnes âgées à leur domicile pour les tâches et les actes du quotidien :

- Entretien, courses
- Habillage, hygiène corporelle
- Préparation des repas

La Communauté de communes n'intervenant plus directement pour gérer les aides à domicile, elle peut être amenée à orienter la population vers différents organismes en fonction de la capacité de l'ADMR de Maule à répondre à la demande.

119

inscrits

15 131

repas livrés

61 À 72

bénéficiaires
par jour



LES ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Afin de développer les actions sociales orientées vers nos aînés, en rapport avec les retours de l'Analyse des Besoins Sociaux, le service des Affaires sociales a collaboré avec plusieurs associations afin d'organiser des événements.

Collaboration avec l'ALDS, Association à but non lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social :

- Mise en place de 15 séances annuelles pour certains usagers souffrant de maladie dégénérative du cerveau afin d'apporter une stimulation et un accompagnement. Six personnes ont pu bénéficier du dispositif.
- Mise à disposition d'une salle à Mareil-sur-Mauldre afin d'accueillir des ateliers aidants/aidés.

Collaboration avec le Département

Cette collaboration permet à la Communauté de communes Gally Mauldre de mettre en place des ateliers informatiques en faveur des aînés de notre territoire en 2024.

Les ateliers, organisés avec l'association Destination Multimédia, ont rencontré un franc succès : 3 sessions avec près de 100 participants.

À la demande des participants, les ateliers ont été reconduits en 2025.



Les visites à domicile

La responsable des Affaires sociales est à la disposition des administrés du territoire pour toute démarche administrative et information.

En 2024, 57 visites à domicile ont été réalisées sur Saint-Nom-La-Bretèche, Bazemont, Crespières, Davron, Andelu, Feucherolles, Maule et Mareil-Sur-Maule.

Les demandes concernaient :

- L'allocation personnalisée d'autonomie
- La mise en place du portage de repas
- La mise en place d'un maintien à domicile
- Des démarches administratives

Un accompagnement plus spécifique est à la disposition de la population grâce à la formation Aidants Connect permettant un accompagnement numérique.



Les Olympiades de la prévention

En avril 2024, une journée d'animation a permis à une vingtaine de seniors, habitants de l'intercommunalité de Gally Mauldre, de se retrouver pour Les Olympiades de la prévention sur la ville de Mareil-sur-Mauldre.

Une avant-première des Jeux Olympiques pour nos aînés avec au programme, des quizz, des conférences, du sport et des moments de convivialité autour du repas et des collations.

LES CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

Le territoire de Gally Mauldre compte 7 centres de loisirs, dont 5 sont ouverts pendant les vacances scolaires.

En 2024, ils comptabilisent 908 accueils, périscolaires et extrascolaires, un chiffre constant.

Temps forts 2024 :

- **Les Zébulions en voyage** : 24 enfants du CE2 au CM2 accueillis au centre de loisirs de Crespières ont passé une semaine de vacances inoubliable au Parc d'Olhain dans le Nord-Pas-de-Calais. Au programme : initiation au judo, disc golf, parcours dans les arbres, jeux olympiques version Zébulions, soirée dansante et baignades. Les enfants sont revenus avec des étoiles plein les yeux. Vivement les prochaines vacances d'été !
- **Jouons à Saint-Nom** : chaque mercredi, la grande majorité des enfants jouent à la Ludothèque de Saint-Nom-la-Bretèche. Le jeu, élément incontournable des centres de loisirs, est au cœur de leur événement annuel organisé et animé par les enfants eux-mêmes : "Jouons à Saint Nom !" En 2024, 600 visiteurs ont pu y participer.
- **Fête de fin d'année de la Ruche** : le 3 juillet a eu lieu la fête du centre de Chavenay. Durant cet événement convivial, les parents ont pu assister à des représentations de chants, de danse et une exposition d'activités manuelles. Plus d'une centaine de participants ont profité de la fête.



- **Maule , Mareil-sur-Mauldre, Bazemont et les thématiques** : chaque semaine de vacances est rythmée par une thématique. Durant les vacances de Printemps, les enfants ont pu vivre une semaine "Handy Cape et d'épée", une sensibilisation sur le handicap et l'handisport. Les participants ont été très attentifs et acteurs de jeux développant leurs capacités sensorielles et motrices. Ils ont d'ailleurs testé leur parents sur différentes épreuves !
- **Feucherolles et les veillées en famille** : l'atelier famille, organisé le 18 décembre en compagnie des animateurs, a offert aux petits comme aux grands un vrai moment de complicité autour d'activités créatives : fabrication de couronnes de Noël, mini bonnets en laine et boules personnalisées. Le stand photo a rencontré un franc succès, permettant aux familles de repartir avec un souvenir de ce bel après-midi. Crêpes, chocolat chaud et sourires ont rythmé cette fin de journée remplie de bonne humeur et d'échanges. 16 familles ont pu profiter de cette belle veillée collective.

Les grands projets structurels :

- Lancement des projets de rénovation :** les centres de loisirs de Chavenay et de Maule – mutualisés avec Mareil-sur-Mauldre et Bazemont, vont faire l’objet de programmes de travaux de rénovation.
- Espace Famille :** l’année 2024 a également été marquée par le lancement de la mise en œuvre d’un logiciel commun pour les inscriptions sur l’ensemble des communes de l’intercommunalité. L’ouverture de l’accès à cette plateforme aux familles est prévue en 2025.

La problématique du recrutement :

Une des grandes problématiques reste le recrutement et la pérennisation des agents sur les postes d’animation. Nos communes souffrent d’un manque d’accessibilité auprès des plus jeunes en termes de transports en commun. Nous sommes donc à l’écoute de tous les besoins de nos jeunes de l’intercommunalité souhaitant acquérir de l’expérience dans le monde de l’animation et du loisir.

2024 en chiffres :

Centres	Mercredis	Vacances scolaires
La Farandole Feucherolles	88	72
La Ruche Chavenay	90	45
Les Zébulions Cresprières	40	34
Accueil de loisirs Maule	120	108
La Fraternelle Bazemont	40	-
Accueil de loisirs Mareil-sur-Mauldre	60	-
Accueils de loisirs Victor Hugo et Jean de la Fontaine Saint-Nom-la-Bretèche	140	71
2024	+7%	-10%

CULTURE ET ANIMATION TERRITORIALE

La Communauté de communes, grâce à des partenariats avec des acteurs locaux, propose aux habitants de son territoire des animations qualitatives.

Le cinéma intercommunal Les 2 Scènes représente une offre culturelle qualitative de proximité.

LE CINÉMA INTERCOMMUNAL LES 2 SCÈNES

Le cinéma intercommunal fait partie des plus petits cinéma de France mais il est aussi dans la catégorie des salles les plus actives et les plus fréquentées.

Classé Art et Essai, le cinéma intercommunal propose une programmation pensée pour tous les publics. Avec 6 films différents en moyenne pour chaque programmation hebdomadaire, l'équipe maintient systématiquement au moins un film jeunesse, un film français et un film étranger tout public ainsi qu'un film Art et Essai. Les tarifs, stabilisés depuis plusieurs années, permettent de conserver un cinéma accessible à tous.

Aux séances classiques s'ajoutent des événements mensuels tels que les ciné-débats ou les ciné-rencontres, l'accueil d'intervenants pour les films jeunesse et les ciné-goûters.

Tout au long de l'année, l'équipe propose également des séances thématiques, en lien avec les Festivals du 7e Art et des séances pour les élèves et les enfants de l'intercommunalité.



102

places

30

séances
scolaires/an

26

séances/semaine

35 247

entrées en 2024

LE PARTENARIAT AVEC LE CMBV

En partenariat avec le Centre de musique baroque de Versailles, la Communauté de communes Gally Mauldre accueille en 2024 et 2025 au sein de 3 communes du territoire la résidence artistique de Gabrielle Rubio, dans le cadre de Lab'baroque, un programme d'accompagnement du CMBV destiné aux artistes émergents de la musique baroque française.

Première résidence à Crespières

Du 14 au 17 octobre 2024, la ville de Crespières a accueilli le premier programme avec des temps dédiés aux élèves de la grande section de maternelle au CM2 et un concert gratuit ouvert au public a eu lieu le jeudi 17 octobre à l'Église Saint-Martin.

Un avant-concert était proposé aux entreprises et aux acteurs économiques du territoire au Presbytère.

Deuxième résidence à Maule

Gabrielle Rubio a amorcé un nouveau travail autour du traverso lors d'une deuxième résidence ouverte au public à la Fondation Partage et Vie - EPHAD La Mésangerie à Maule en décembre 2024.

Une autre résidence a été programmée en 2025 à Saint-Nom-la-Bretèche.



LA COMMUNICATION

En 2024, de nouveaux supports de communication et la mutualisation du service communication ont permis de rendre l'intercommunalité plus proche du quotidien et des besoins des habitants.

Refonte du site Internet

Au printemps 2024, la Communauté de communes a mis en ligne un nouveau site Internet. Son design plus moderne, des accès directs plus fonctionnels, une accessibilité sur ordinateur, tablette ou téléphone portable, font de lui un véritable outil pour appréhender les missions et les services de l'intercommunalité.

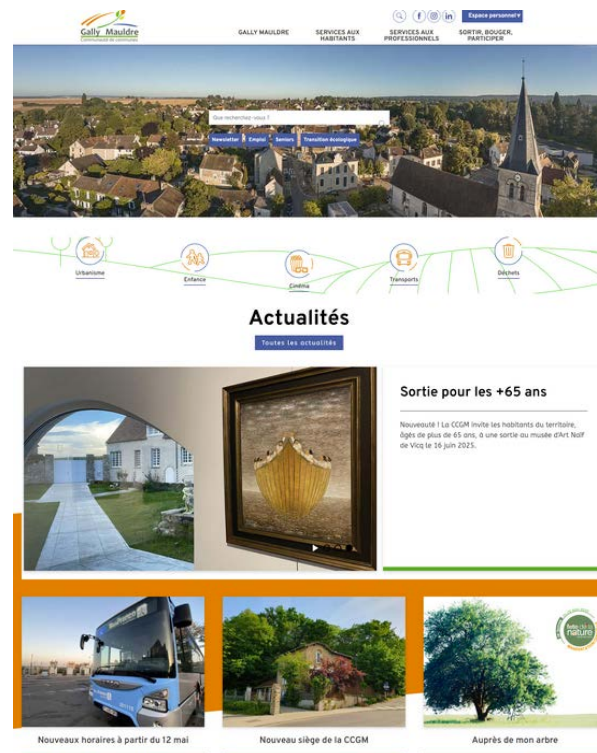
Nouveau magazine intercommunal

Plus moderne, la nouvelle édition du magazine intercommunal, La Lettre de Gally Mauldre, bénéficie également de deux pages supplémentaires.

Sa périodicité de 4 numéros par an a été stabilisée.

Mutualisation du service communication

En 2024 a débuté la mutualisation du service communication. Ainsi, moyennant une participation financière, les communes ne disposant pas d'un service communication ou souhaitant être aidées peuvent être soutenues. À ce jour, deux communes bénéficient de ce service de la Communauté de communes pour mener à bien leurs opérations de communication, une troisième ville devrait prochainement les rejoindre dans cette mutualisation.



UN SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX

ACCUEIL DES JOP 2024

Le territoire, labellisé "Terre de Jeux 2024", a vu plusieurs de ses villes traversées par des épreuves de cyclisme sur route.

Le Communauté de communes Gally Mauldre a soutenu les initiatives locales d'olympiades via l'achat de banderoles et la communication.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année, la CCGM attribue des subventions aux associations locales œuvrant au niveau intercommunal. Les montants sont attribués aux associations liées à la Communauté de communes par des conventions ainsi qu'aux associations qui en font la demande.

En 2024, une enveloppe totale de 70 000€ est venue soutenir les actions des acteurs associatifs locaux.

WINTER CUP

La CCGM soutient l'accueil de la Winter Cup à Feucherolles, une phase qualificative du championnat d'Europe d'hiver de tennis pour les jeunes de filles de moins de 16 ans.



TRANSPORTS, MOBILITÉS ET CIRCULATIONS DOUCES

LES CIRCULATIONS DOUCES

Sur le territoire de Gally Mauldre, le secteur de la mobilité est fortement dépendant de la voiture. Les déplacements doux sont une solution face aux enjeux de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie du transport routier. Ils ont également des bénéfices sanitaires et sont généralement des solutions économiques pour les foyers.

Aussi la Communauté de communes Gally Mauldre a fait de la mobilité un axe stratégique de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces approuvé le 10 mai 2023 a également permis de fixer des objectifs pour développer une offre de mobilité cyclable, par l'aménagement d'infrastructure pour la mobilité du quotidien en priorité, mais aussi pour les loisirs et le sport.

AMÉNAGEMENT CYCLABLE : GARE DE SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE ET FORÊT DE MARLY

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a réalisé d'avril à septembre 2024, des travaux d'aménagement d'un cheminement cyclistes-piétons pour desservir en toute sécurité la gare de Saint-Nom-La-Bretèche/Forêt de Marly.

Cet aménagement a été réalisé en concertation avec l'Office National des Forêts, la commune de l'Étang-la-Ville et le soutien de la Région Île-de-France, du Département des Yvelines et de la Communauté de communes Gally Mauldre.

Les objectifs de cet aménagement :

- Fluidifier les circulations, notamment celles des bus
- Favoriser les déplacements du quotidien : trajets domicile/travail pour lesquels la gare joue un rôle stratégique (accès au Tram T13 et au terminus de la ligne L)
- Sécuriser les déplacements de loisirs dans la forêt
- Protéger l'intégrité du massif forestier

L'inauguration s'est déroulée mardi 5 novembre en présence de Jehan-Éric Winckler, Sous-préfet, Béatrice Piron, Députée, Jean-Roger Davin, Sylvie Habert-Dupuis, Arnaud de Bourrousse, Conseillers régionaux, Richard Delepierre, Vice-président du Conseil départemental, Gwendoline Desforges, conseillère départementale, Patrick Loisel, président de la Communauté de communes Gally Mauldre, Pierre Fond, Président de la CASGBS, Laurence Bernard, Vice-présidente Transports ouest de la CASGBS, Daniel Cornalba, Maire de L'Étang-la-Ville, Nicole Bristol, Maire de Montesson et Gilles Studnia, maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

Coût du projet :

Le montant des travaux de 1 100 000 € TTC est financé par :

- CASGBS : 40 %
- Département des Yvelines : 29 %
- Région Île-de-France (Plan Vélo Régional) : 20 %
- CC Gally-Mauldre : 11 %



FAVORISER LE COVOITURAGE AVEC BLABLACAR DAILY

Afin de favoriser la mobilité des salariés des entreprises implantées sur le territoire de Gally Mauldre et proposer un complément qualitatif aux transports en commun, la Communauté de communes a lancé en 2024 l'expérimentation du covoiturage sur tout le territoire de l'intercommunalité suite à des retours positifs de La Briqueterie et des Fermes de Gally qui ont fait la promotion de ce mode de déplacement dès 2023.

Cette action répond aux objectifs de la fiche M3 du PCAET de la CCGM qui tend à "développer des solutions de covoiturage et d'autopartage pour limiter le flux de voiture".

La CCGM a retenu BlaBlaCar Daily comme outil pour maximiser le covoiturage.

Grâce au partenariat avec BlaBlaCar les passagers bénéficient d'une garantie retour à la maison.

Grâce au partenariat avec Île-de-France Mobilités, les voyageurs bénéficient de trajets gratuits.

Les chiffres permettent de constater une hausse de l'utilisation du co-voiturage via l'application BlaBlaCar Daily depuis la promotion de cet outil en 2024.

397 trajets ont été enregistrés en juillet 2024 contre 28 trajets au mois de juillet 2023 ce qui montre un réel intérêt pour le co-voiturage. Depuis sa création, 7 268 trajets ont été enregistrés sur l'application et 122 251 kilomètres ont été parcourus sur le territoire de la Communauté de communes Gally Mauldre grâce à cette application. Ces kilomètres représentent 26 602 kilos d'émissions de CO2 évités.



LES GARES DU TERRITOIRE ET LA DESSERTE EN BUS

Le territoire de la CCGM dispose de trois gares SNCF sur son territoire : Maule (ligne N), Mareil-sur-Mauldre (ligne N) et Saint-Nom-La-Bretèche/Forêt de Marly (ligne L).

Ces trois gares sont desservies par le TàD Île-de-France Mobilités qui permet également de rallier la gare de Plaisir Grignon afin de faciliter l'accès à Paris.

Île-de-France Mobilités a attribué la DSP30 dans le sud des Yvelines à Transdev depuis le début de l'année 2024 et pour une durée de 8 ans.

Le contrat concerne 170 communes avec 280 000 habitants et représente 129 lignes régulières et 5 de transport à la demande (TàD).

LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TÀD)

Les négociations entre les représentants d'Île-de-France Mobilités, de Transdev et de la CCGM ont donné suite à des améliorations des transports en commun sur le territoire.

Deux lignes couvrent le territoire de la CCGM :

- Ligne 5310 (anciennement ligne 1)

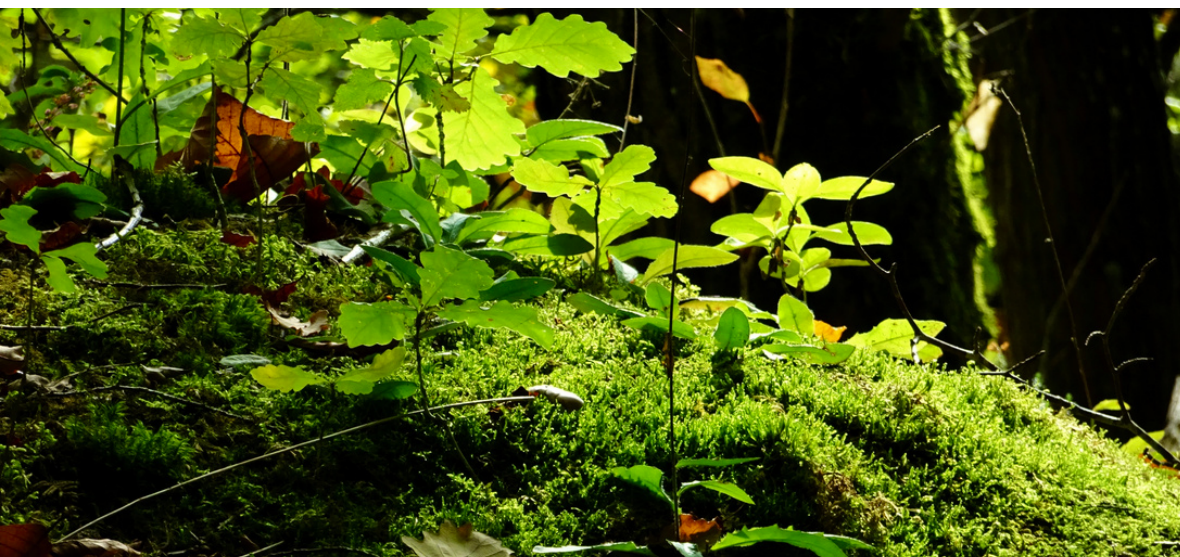
Depuis la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly jusqu'à la Gare de Plaisir-Grignon.

- Ligne 5322 (ancienne ligne 2)

Terminus Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly et Crespières, en passant par les communes de Davron et Feucherolles.

La ligne est régulière aux heures de pointe le matin et le soir et sur réservation en journée.





UNE INTERCOMMUNALITÉ ACTIVE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Situé au cœur de la Plaine de Versailles, le territoire de Gally Mauldre constitue un patrimoine naturel et historique précieux. Afin de le développer tout en le préservant, la Communauté de communes Gally Mauldre s'appuie sur des documents réglementaires :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT),
- Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE).

La Communauté de communes s'appuie également sur de nombreux partenariats avec des associations locales pour mener à bien les compétences Protection et mise en valeur de l'environnement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La compétence "Environnement" se matérialise par l'établissement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), approuvé le 15 février 2023, qui est désormais dans une phase de mise en œuvre du plan d'actions.

Le PCAET est une opportunité de faire de la Transition Énergétique un levier de développement territorial et d'accroître l'autonomie, la résilience et l'attractivité du territoire.

L'ambition est forte en matière d'action climatique et vise une préservation de la qualité de vie de son territoire.

Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles.

Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent deux secteurs à forts enjeux.

En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, la Communauté de communes Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en visant une baisse de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 89% d'ici 2050,
- Réduire les consommations d'énergie du territoire de 16% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050,
- En 2030, porter la part des énergies renouvelables à 30% de l'énergie consommée.



© Marie Martinez

Ce document, approuvé pour 6 ans, fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2026.

Le suivi général est piloté par la Commission Environnement de la CCGM, qui s'appuie sur l'ensemble des porteurs d'actions.

Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle et alimentera l'évaluation en cas d'éventuels écarts par rapports aux objectifs fixés.

Les commissions thématiques (commission Environnement et droit des sols, commission Transports, commission Développement économique, commission Communication...) pilotent la mise en œuvre des actions sur leur périmètre et réalisent un bilan intermédiaire des indicateurs de suivi lors de leurs réunions.

Les bilans des actions PCAET portées par les communes entre 2021 et 2023 ont été présentés en Commission intercommunale Environnement/Droit des Sols/Politique Gemapi dans le courant de l'année 2024.

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Promulguée le 10 mars 2023, la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite "loi APER") prévoit la mise en place de "zones d'accélération" pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables devant être définies par les communes. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

La définition de ces zones d'accélération traduit une réelle volonté politique de développer des projets d'énergie renouvelable. C'est également une démarche intéressante pour les porteurs de projets qui pourront bénéficier d'avantages financiers de la part du Gouvernement.

Bien que ne disposant pas de la compétence "énergie", la CCGM s'est positionnée comme facilitatrice dans cette démarche en proposant aux 11 communes du territoire un appui technique grâce au travail effectué avec le CEREMA.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 15 février 2023.



L'accompagnement du CEREMA s'est déroulé en plusieurs temps :

- 1er février 2024 :

Une première réunion a eu lieu avec les élus des communes. Ce moment a été l'occasion de rappeler l'objectif de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et les multiples bénéfices qui en découlent.

- 7 février 2024 :

Des ateliers ont été proposés aux communes sous forme de coaching technique. Ces ateliers ont permis aux élus une première prise en main du portail cartographique des énergies renouvelables. Dans la continuité de ces ateliers une communauté a été créée en ligne par le CEREMA pour retrouver l'ensemble des supports des ateliers et les ressources concernant le déploiement des ZAER.

- 27 mars 2024 :

Le CEREMA a accompagné la CCGM dans l'animation du débat communautaire. Ces échanges ont aussi été l'occasion pour les élus et référents de souligner la complexité de l'exercice demandé par la loi APER. La définition des zones d'accélération nécessite des compétences et connaissances en matière énergétique ainsi que des moyens humains et techniques pour la prise en main de l'outil dont ne disposent pas toujours les communes. La DDT était également représentée lors de ce débat, ce qui a permis de préciser le calendrier spécifique au département des Yvelines. L'accompagnement du Cerema visant à décrypter la démarche et à faciliter la prise en main des outils a été salué par les participants.

À la suite de ce débat communautaire, une consultation à l'échelle communale a été mise en place, puis les délibérations communales ont été votées. En 2024, 10 communes sur 11 ont délibéré ce qui fait de la CCGM un territoire dynamique au regard de l'avancée des autres territoires de l'Île-de-France. Ce travail a pu être réalisé grâce à l'accompagnement du CEREMA.

Le média "Territoires Audacieux" a réalisé un reportage pour mettre en valeur le travail réalisé par la Communauté de communes au sujet des Zones d'accélération des énergies renouvelables.



DES PARTENARIATS INDISPENSABLES DANS LA MISE EN OEUVRE DU PCAET

ÉNERGIES SOLIDAIRES

Fondée en 1998 et créée par l'ADEME (Agence de la transition écologique), Énergies Solidaires est une association qui s'engage dans la lutte contre les dérèglements climatiques et la précarité énergétique. À partir de 2002, son champ d'action s'est étendu à la promotion de la maîtrise de l'énergie dans le Nord des Yvelines, par l'animation d'un Espace Conseil France Rénov' et le développement de partenariats forts avec les collectivités.

Grâce à la signature de la convention avec Energies Solidaires le 10 mai 2023, la CCGM poursuit sa mission de sensibilisation à la rénovation énergétique et d'information auprès du public. Ce partenariat permet aux administrés du territoire de bénéficier d'un service gratuit de permanences avec un conseiller France Rénov'.

- **10 permanences** ont été proposées aux habitants en 2024 à raison de trois rendez-vous par permanence. Ces permanences répondent à une réelle demande sur le territoire.
- L'association sensibilise également à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans cet objectif, **3 balades thermiques** ont été organisées en 2024 sur le territoire de la CCGM sur les communes de Montainville, Maule et Andelu. Accompagné par deux conseillers France Rénov', un groupe d'habitants parcourt un trajet prédéfini et découvre grâce à une caméra thermique les déperditions de chaleur. Ces balades ont pour but de sensibiliser à l'importance de la performance énergétique des habitations.



- Samedi 30 novembre : **organisation d'une conférence** à Mareil-sur-Mauldre avec l'association Energies Solidaires sur la thématique "Comment démarrer son projet de rénovation énergétique en maison individuelle, s'entourer des bons acteurs, faire réaliser une étude thermique, rassembler des devis... ?"

L'ensemble de ces animations permettent d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique.

La mise en place du Pacte Territorial

Afin d'accélérer la Rénovation de l'Habitat et dans la continuité du SARE (Service Public pour la Rénovation Énergétique) qui s'achèvera fin 2024 et dont il était porteur associé, le Département souhaite s'engager dans le Pacte Territorial en tant que maître d'ouvrage, en partenariat avec l'État et les EPCI du département pour déployer le Service Public de la Rénovation de l'Habitat à partir du 1er janvier 2025 pour une période minimale de 3 ans.

La mise en place du Pacte sera assurée par Energies Solidaires sur le territoire de la CCGM et donnera lieu à une convention tripartite entre la CCGM, le CD78 et Énergies Solidaires qui devra être adoptée en début d'année 2025.

Le 18 décembre 2024, une délibération a confirmé l'engagement de la CCGM dans le Pacte Territorial adoptée à l'unanimité en Conseil Communautaire.



LE DISPOSITIF ÉCO-GARDE

Depuis 16 ans, le Dispositif Éco-Garde mène sur le territoire une mission de service public bénévole pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, en lien avec le service Nature et Écologie du Conseil Départemental des Yvelines et des collectivités partenaires.

Les missions des éco-gardes tendent à préserver la richesse du patrimoine naturel du territoire, à sensibiliser le public aux enjeux de la protection des milieux naturels et à promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.

Le 20 mars 2023, la CCGM a signé une convention avec Éco-Garde afin de marquer sa volonté de préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants. Cette action s'inscrit dans les engagements du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les objectifs de la convention entre la CCGM et Eco-Garde sont les suivants :

- La surveillance et la protection des espaces naturels propriétés des communes (chemins, forêts) de la CCGM
- Le soutien au service de secours des communes lors d'évènements et de catastrophes naturelles
- La surveillance et le constat des dépôts sauvages
- La sensibilisation et l'accueil des usagers de la nature
- Les interventions sur la Mauldre et les autres rus du territoire lors de situations d'embâcles ou pour une opération de nettoyage après une crue
- L'organisation de sorties nature dans le cadre de manifestations environnementales
- Le recrutement d'un référent communal bénévole.



Afin que le Dispositif soit efficace sur l'ensemble de notre intercommunalité, il est nécessaire que chaque commune puisse faire le recrutement d'un éco-garde bénévole. La fiche de poste est consultable sur le site internet de la CCGM.

Le 26 juillet 2024, la signature d'un avenant a permis d'intégrer les communes de Mareil-sur-Mauldre, Crespières, Herbeville et Maule au périmètre d'intervention du dispositif Éco-Garde, qui rejoignent la commune de Saint-Nom-La-Bretèche signataire en 2023.

La CCGM met en place une messagerie instantanée type WhatsApp avec chacune de ces communes et les éco-gardes afin de signaler rapidement les faits et constats observés pendant leurs tournées.

Sur l'année 2024 la présence des éco-gardes sur le terrain a également permis d'assurer la surveillance de la montée des eaux pendant les périodes de fortes pluies à Mareil-sur-Mauldre mais également de réaliser de façon ponctuelle le nettoyage et le retrait d'embâcles sur la Mauldre et aussi une opération de remise en état du crapauduc sur la commune de Saint-Nom-La-Bretèche.



L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA PLAINE DE VERSAILLES ET DU PLATEAU DES ALLUETS (APPVPA)

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) a été créée en 2004.

L'association couvre 29 communes réparties sur 6 intercommunalités.

La Communauté de communes Gally Mauldre est la seule intercommunalité dont l'ensemble du territoire est compris dans le périmètre de l'APPVPA.

Ses activités se définissent autour de 4 axes majeurs :

- Le développement économique autour de la filière agricole et alimentaire de proximité, ainsi que le développement agrotouristique (valeur ajoutée économique).
- La gestion de la qualité du vivant (valeur ajoutée environnementale).
- La mise en valeur d'un territoire vivant poumon vert du Grand Paris (valeur ajoutée sociale).
- La communication.

L'association est un partenaire majeur dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

La signature de la convention d'objectifs le 23 mai 2024 permet de mettre en place une collaboration renforcée sur les actions portées par la CCGM dans le cadre du PCAET, répondant à l'axe 3 "Une agriculture qui poursuit sa transition écologique et un patrimoine naturel préservé" et à l'axe 4 "Une culture commune et une mobilisation de tous les acteurs du territoire" de façon transversale et partagée.



Ce partenariat a permis de lancer les réflexions sur la réalisation d'un sentier pédagogique sur le territoire de la CCGM et plus particulièrement sur les communes d'Herbeville et Mareil-sur-Mauldre afin de sensibiliser les habitants à la lecture du paysage, à la protection de la faune et de la flore.

Des kits pédagogiques ont également été élaborés par l'APPVPA pour intervenir auprès des plus jeunes dans les écoles.

La CCGM participe à l'élaboration d'un Guide du Routard sur le territoire de l'APPVPA pour mettre en lumière les richesses naturelles et patrimoniales.

Plusieurs chartes sont également en cours de réflexion en 2024, telle que la charte d'entretien durable et pédagogique de la forêt par exemple.



LA VITRINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

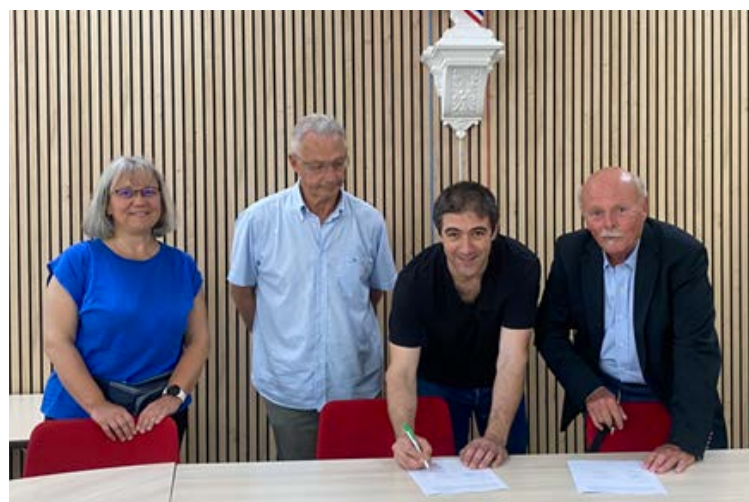
Pour réussir à mettre en œuvre les actions du PCAET, la CCGM a souhaité déployer un partenariat avec La Vitrine du Développement Durable.

La Vitrine du Développement Durable (LVDD) est une association loi 1901 née en 2015 par la volonté de mettre en avant des actions concrètes en faveur du Développement Durable. Elle intervient particulièrement sur le territoire de Gally Mauldre et ses alentours, auprès des citoyens, élus ou encore des associations du territoire.

À la suite de l'approbation du PCAET de Gally Mauldre en février 2023, l'association LVDD s'est saisie du document stratégique afin de pouvoir apporter des moyens et contribuer à une mise en œuvre des actions et projets du PCAET prévus par la Communauté de communes. C'est ainsi que l'association LVDD devient un acteur local nécessaire et primordial dans la sensibilisation, la conscientisation, l'éducation au développement durable et concernant la réalisation de différentes actions du PCAET.

Signature d'une convention cadre le 26 juin 2024 :

Les actions de l'association pourront se matérialiser auprès des élus, des employés d'entreprises nationales ou internationales, entreprises locales, agents municipaux et intercommunaux, habitants. Concrètement, l'association pourra accompagner la CCGM dans l'organisation des manifestations (ateliers de sensibilisation, conférence, fresque du climat...) et la mobilisation des acteurs. L'association pourra intervenir en tant que professionnels pour des partages et des retours d'expériences.



LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes coordonne l'ensemble de la collecte des déchets sur le territoire intercommunal.

Dans le cadre de son PCAET - Plan Climat Air Énergie territorial - elle est également porteuse d'actions favorisant la diminution des tonnages d'ordures ménagères, notamment en accompagnant les habitants dans le tri sélectif ou la gestion des biodéchets.

Une collecte réalisée par la SEPUR

La collecte des déchets sur notre territoire est déléguée au SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) pour les communes d'Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Montainville, Maule ; et de compétence CCGM pour les communes de Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Mareil-sur-Mauldre.

Le SIEED et la CCGM s'appuient sur la Société SEPUR par le biais de deux marchés distincts.

Un traitement assuré par le SIDOMPE

Le SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie) assure pour l'ensemble des communes de la CCGM le traitement des emballages ménagers et des papiers.

Les déchets du bac de tri y sont séparés en différentes catégories de matériaux prêts à être revalorisés.



Renouvellement du marché de la collecte des déchets

Le marché entre la CCGM et la SEPUR pour la collecte des déchets des quatre communes hors SIEED, à savoir Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-La-Bretèche arrive à échéance le 31/12/2025.

Un nouveau marché est à établir entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2029.

La CCGM a confié la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de marché de collecte à un bureau d'études.

Afin de préparer ce nouveau marché, la CCGM a réuni les 4 communes en 2024 pour faire un état des lieux des collectes actuelles et recueillir les souhaits d'éventuelles évolutions.

Extension des consignes de tri

La CCGM poursuit sa communication en faveur de l'Extension des Consignes de Tri (ECT), mise en place depuis le 1er janvier 2022 grâce à la modernisation du centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon.

Ce plan national vise à simplifier le geste de tri en intégrant l'ensemble des emballages dans la poubelle jaune !

Objectif : diminuer les tonnages d'ordures ménagères et augmenter la quantité de déchets valorisés.

Afin d'encourager les habitants à trier davantage, la CCGM a encouragé les 4 communes hors SIEED à rappeler que les habitants pouvaient commander des bacs de tri plus grands pour faire face à l'augmentation des emballages dans la poubelle jaune.



La gestion des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales doivent proposer une solution aux ménages afin de trier leurs déchets biodégradables (article L541-21-1 du code de l'environnement).

Selon cet objectif, la Communauté de communes Gally Mauldre a fait le choix de valoriser le compostage individuel, qui est le mode de gestion le plus rapide à mettre en place et le plus adapté au regard de l'étendue du territoire et de l'habitat majoritairement individuel.

La CCGM avait déjà permis en 2023 à 460 foyers de s'équiper d'un composteur individuel en bois de 400 litres à un prix attractif de 30€.

En 2024 une nouvelle campagne de vente de composteurs du même type au prix de 45€ a permis de recenser 545 nouvelles demandes sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Ce sont en tout plus de 1 000 foyers désormais équipés.



INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ET CONSEIL EN URBANISME

Cette compétence regroupe à la fois l'aide à la décision apportée aux 11 communes de l'intercommunalité en matière de projets d'urbanisme, de création de logements, d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal et l'instruction du droit des sols (examen technique et juridique des dossiers d'autorisation du droit des sols et propositions de décisions).

Dès sa création le 1er janvier 2013, la Communauté de communes Gally Mauldre s'est dotée d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols, fruit de la fusion des services communs préexistants sur le territoire.

Cette mutualisation permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres, dans des délais plus rapides et grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les personnes dédiées au dossier à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

En effet, les communes de la CCGM souhaitent un service de proximité de qualité et favoriser le développement qualitatif du territoire.

Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de communes et les communes mènent une action conjointe permettant l'innovation et la création architecturale tout en favorisant la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.



L'Architecte des Bâtiments de France

Des permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France sont réalisées tous les mois au Pôle Urbanisme de la CCGM afin d'accompagner les administrés dans leurs projets. Ces permanences permettent de compléter les services proposés aux habitants du territoire et concernent toutes les Communes du territoire intercommunal.

Dématérialisation des actes d'urbanisme

Dans le cadre de la Démarche "Action publique 2022" lancée par le Gouvernement et destinée à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, depuis le 1er janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fait le choix de ce mode de transmission.

Objectifs :

- Simplification des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande d'Autorisation d'Urbanisme (AU) en ligne,
- Fiabilité des données transmises grâce à la capitalisation native des données,
- Transparence sur l'état d'avancement des dossiers d'AU,
- Fluidité dans les échanges avec l'administration,
- Réduction des délais de transmission entre services consultés

Dans l'attente de la mise en place d'une téléprocédure spécifique à l'échelle de la CCGM, l'ensemble des communes de l'intercommunalité a mis à disposition depuis la fin de l'année 2021 une adresse courriel spécifique, sur laquelle tout pétitionnaire peut déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Cette démarche répond légalement à l'obligation de proposer une solution pour déposer une autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée.

Sur l'année 2024, **51 % des dossiers ont été déposés sous forme dématérialisée**, contre 32% en 2022 et 47% en 2023, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale.

712

autorisations
d'urbanisme

356

certificats
d'urbanisme

51%

de dossiers
numériques

120

nouveaux logements
autorisés

Andelu : 22 actes

- 9 CUa
- 18 déclarations préalables
- 4 permis de construire

Bazemont : 52 actes

- 29 CUa / 1 CUb
- 35 déclarations préalables
- 14 permis de construire
- 2 permis d'aménager

Chavenay : 51 actes

- 20 CUa
- 32 déclarations préalables
- 16 permis de construire
- 1 permis de démolir

Crespières : 56 actes

- 38 CUa / 2 CUb
- 37 déclarations préalables
- 10 Permis de construire
- 3 permis d'aménager

Davron : 22 actes

- 3 CUa
- 18 déclarations préalables
- 2 permis de construire
- 2 permis de démolir

Feucherolles : 124 actes

- 47 CUa / 3 CUb
- 95 déclarations préalables
- 21 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 3 permis d'aménager

Herbeville : 13 actes

- 2 CUa
- 11 déclarations préalables
- 2 permis de construire

Mareil-sur-Mauldre : 66 actes

- 27 CUa / 1 CUb
- 51 déclarations préalables
- 12 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 3 permis d'aménager

Maule : 149 actes

- 96 CUa / 8 CUb
- 109 déclarations préalables
- 21 permis de construire
- 4 permis de démolir
- 2 permis d'aménager

Montainville : 12 actes

- 14 CUa
- 11 déclarations préalables
- 1 permis de construire

Saint-Nom-la-Bretèche : 145 actes

- 72 CUa / 1 CUb
- 119 déclarations préalables
- 18 permis de construire
- 1 permis de démolir
- 1 permis d'aménager

Légende :

CUa : Certificat d'Urbanisation informatif

CUb : Certificat d'Urbanisation opérationnel

LA COMPÉTENCE GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence prise en charge par l'Intercommunalité depuis le 1er janvier 2018.

La Communauté de communes Gally Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

À l'échelle du territoire, l'enjeu est double : la restauration écologique (la faune et la flore) et la prévention des inondations (faire en sorte que des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus, grâce à la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte).

La Communauté de communes Gally Mauldre, au titre du volet "prévention des inondations" de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type "aménagement de bassins versants" et bien sûr "défense contre les inondations". Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles, qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.



La restauration écologique de la Mauldre à Maule

La restauration écologique de la Mauldre sur la commune de Maule a commencé en 2021 (reméandrage, modification du cours d'eau à trois endroits différents de Maule).

Le projet est porté par la Communauté de communes Gally Mauldre, qui s'appuie sur l'expertise d'un Syndicat Intercommunal, le SMSO, par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage délégué.

Le coût de l'opération est de **3 millions d'euros**, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Suite aux inondations ayant eu lieu sur le territoire en mai-juin 2016, des solutions visant à ralentir les écoulements en crue voire stocker temporairement les eaux en période de crue ont été recherchées afin de diminuer l'exposition des personnes et des biens en cas de crue par débordement de la Mauldre.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- Restauration de la continuité écologique permettant la libre circulation piscicole et sédimentaire.
- Ne pas aggraver à minima sinon réduire le risque d'inondation en redonnant un espace de liberté du cours d'eau.
- Retrouver le tracé d'origine en fond de vallée de la Mauldre au droit de la commune de Maule et proposer un cadre paysager renouvelé pour les riverains.

Les travaux d'aménagement de la Mauldre concernent la rivière sur 3,5 km et les ouvrages transversaux se situant sur le cheminement de la continuité écologique.

L'ensemble des travaux commencés en novembre 2021 se sont achevés au printemps 2023.

7 arbres ont été replantés sur l'année 2024 afin d'assurer les garanties sur les végétaux.

Un suivi écologique est réalisé jusqu'en 2026 sur demande des services de l'Etat.



La protection contre les inondations sur la commune de Mareil-sur-Mauldre et de Montainville concernant le secteur du Clos Bazin

Suite au transfert de compétence réalisé en 2022, le SMSO, sur demande de l'intercommunalité, a établi un marché public portant sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique de la Mauldre sur le site du Clos Bazin à Mareil-sur-Mauldre et à Montainville.

Cette mission s'inscrit dans un contexte de lutte contre les inondations pour éviter de revivre la montée des eaux de mai-juin 2016. Ce secteur est également touché par une érosion importante des berges sur une parcelle privée sur la commune de Montainville.

L'objectif de l'étude est de rechercher :

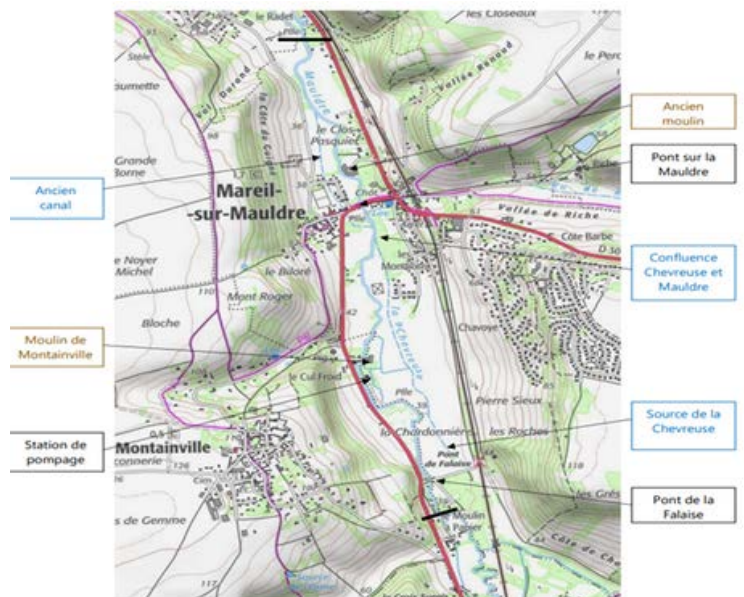
- L'amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc.),
- La maîtrise du risque d'inondation (restauration de zones d'expansions de crues),
- L'amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes (zone humide potentielle),
- La prise en considération de l'intégration paysagère.

Les travaux envisagés dans la phase avant-projet ont été remis en question courant 2024 en raison de la proximité de la zone de captage des Bîmes.

Ce captage est le deuxième de la région pour la production en eau potable du département des Yvelines assurant l'alimentation de 110 000 personnes.

La sécurisation de ce site est une priorité.

Une étude hydrogéologique a été lancée fin d'année 2024 pour connaître l'impact des travaux sur la déclaration d'utilité publique et modifier si besoin les aménagements envisagés.



Etude de programmation relative à la réalisation de travaux d'aménagement de restauration hydromorphologique de lutte contre les inondations et de valorisation paysagère

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au SMSO, la CCGM et le SMSO ont souhaité réaliser une étude visant à produire un scénario d'aménagement de restauration hydromorphologique, de lutte contre les inondations par débordement de la Mauldre et de la Rouase et de valorisation paysagère des communes d'Aulnay-sur-Mauldre aux communes de La Falaise/Nézel et Bazemont pour la CCGM.

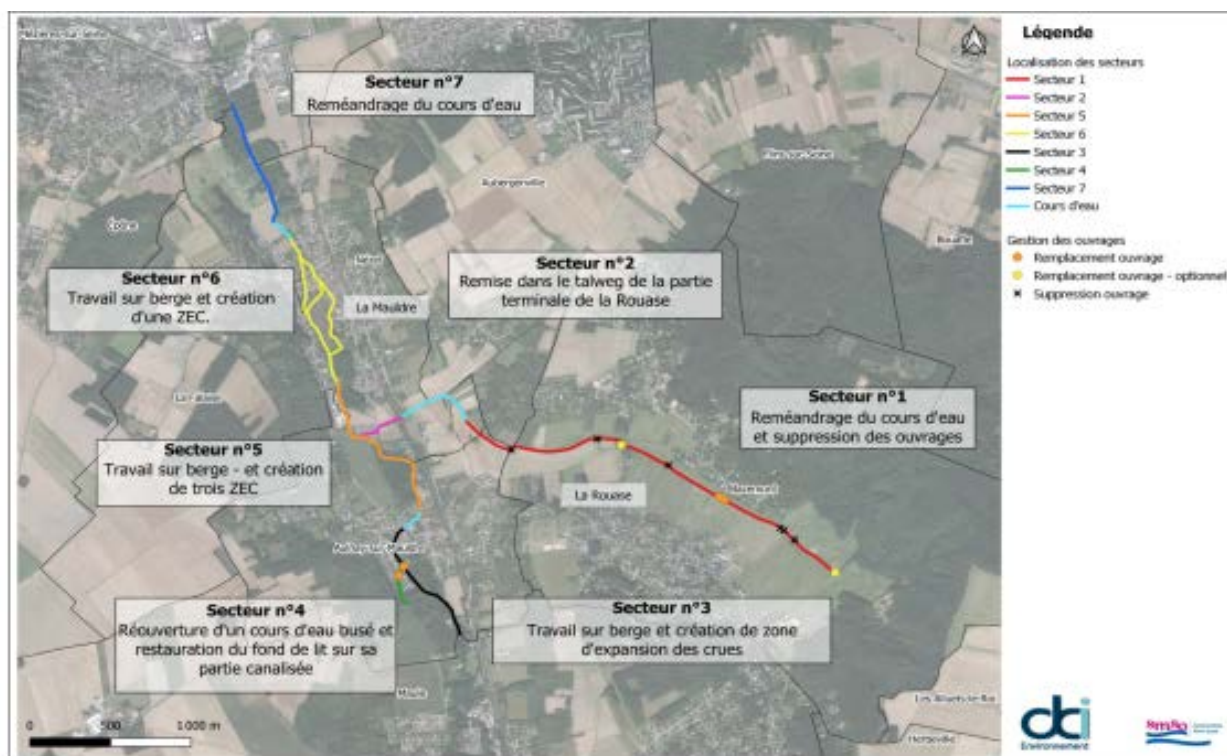
Cette étude fait notamment suite à la crue historique de 2016 ayant entraîné des répercussions importantes sur les communes d'étude.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- La restauration hydromorphologique du cours d'eau
- La diminution du risque inondation
- Une valorisation paysagère (projet d'aménagement sur Aulnay-sur-Mauldre)

Plus précisément, concernant la commune de Bazemont et le cours d'eau la Rouase, les enjeux sont les suivants :

- Le cours d'eau est très rectifié sur son linéaire et busé ponctuellement,
- Le lit majeur de la Rouase est majoritairement à destination agricole,
- La ripisylve est très altérée voire inexistante,
- Il existe une forte problématique d'érosion liée à la morphologie du rû,
- Des désordres hydrauliques liés aux ouvrages sont à relever,
- La maîtrise d'œuvre a été lancée en 2024 pour une durée d'environ un an. La durée des études complémentaires nécessaires à l'élaboration des dossiers règlementaires ne permet pas d'envisager des travaux en 2025 (inventaires quatre saisons, étude géotechniques et étude hydrogéologique).

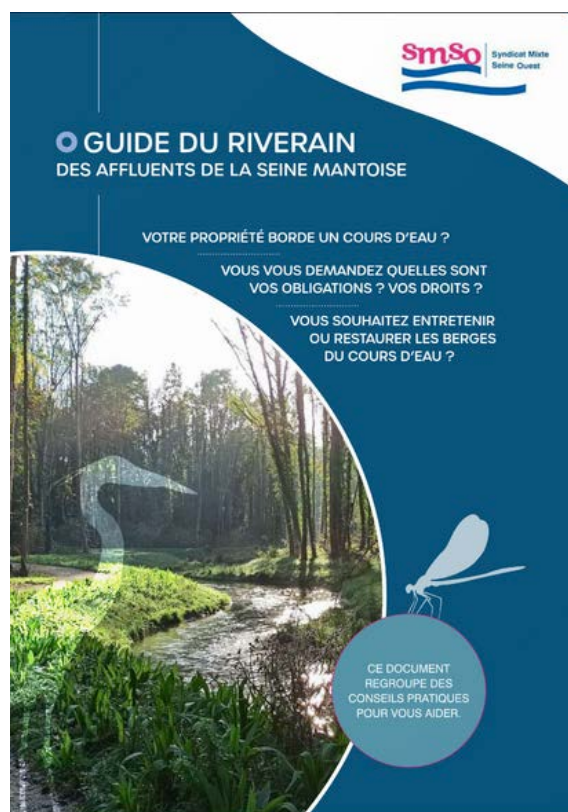


Déclaration d'intérêt Général (DIG) relatif à un programme pluriannuel d'entretien

Le SMSO, avec l'appui de la Communauté de communes Gally Mauldre, a envoyé à la Préfecture des Yvelines en novembre 2022 un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relatif au programme pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire sur l'ensemble des rus non domaniaux, affluents de la Seine sur le territoire de compétence du SMSO. La Préfecture des Yvelines a pris un arrêté préfectoral de DIG en date du 24 juillet 2023, valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette déclaration d'Intérêt Général (DIG) va permettre d'engager les opérations suivantes :

- Un fauchage sélectif sur certains sites pour favoriser le développement d'un cortège herbacé varié, au détriment d'espèces envahissantes (orties, etc.),
- Un débroussaillage sélectif sur certains secteurs, poursuivant le même objectif de diversification en limitant l'expansion de ronciers,
- Des recépages, élagages et abattages sélectifs visant à rajeunir la ripisylve, à favoriser les écoulements des eaux et l'émergence de nouvelles pousses,
- L'entretien d'arbres têtards pour favoriser leur développement et maintenir cette pratique source de diversification du milieu et des habitats,
- Un enlèvement sélectif d'embâcles pour favoriser le bon écoulement des eaux tout en conservant ceux de faible ampleur pour diversifier le milieu naturel,
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, bambou, etc.) en favorisant la réinstallation d'un ripisylve, adaptée aux bords de cours d'eau.



Le Guide du riverain, édité par le SMSO, a été mis à jour en 2024

Il est disponible sur le site Internet de la CCGM.

Pour rappel, le Code de l'environnement indique que le propriétaire riverain a l'obligation d'entretenir le cours d'eau (même si celui-ci est busé) afin, d'une part, d'assurer la bonne tenue des berges et, d'autre part, d'éviter l'aggravation des inondations en assurant, lors de crues, les bonnes conditions d'écoulement des eaux, par l'évacuation de branches ou troncs obstruant le lit. Les opérations d'entretien du cours d'eau doivent être équilibrées : ni trop lourdes (risques d'érosion), ni trop légères (risques de chute ou d'obstruction de l'écoulement).

L'Établissement d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

À la suite des inondations de mai-juin 2016, le Préfet coordinateur du bassin Seine Normandie a mené une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des bassins versants de la Seine et de la Marne franciliennes, face au risque inondation.

Ceci a conduit à l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Seine Grand Lacs.

Réalisation d'études à l'échelle du bassin-versant de la Seine

La Communauté de communes Gally Mauldre a souhaité par Délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2022, s'engager auprès du Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) et des autres acteurs de la Mauldre dans un groupement de commandes visant à la réalisation d'études hydrauliques et hydromorphologiques menées à l'échelle du bassin-versant de la Seine Yvelinoise et notamment de la Mauldre.

Cette mission, dont le SMSO est le coordonnateur, a pour objectif la construction de manière concertée d'un programme d'actions visant à réduire le risque inondation et la vulnérabilité du bassin de la Mauldre et à améliorer la résilience des bâtiments communaux et intercommunaux.

À l'occasion de la révision du PAPI, des actions s'inscrivant dans le prolongement de ces études seront inscrites.

Un programme d'aménagement et de restauration

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) engagé se traduit par la réalisation d'un diagnostic approfondi (bilan morphologique, modélisation hydraulique et cartographie des risques d'inondation), la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa (stratégie cohérente de bassin versant, cadrage du programme d'aménagement et de restauration à venir), et l'élaboration d'un programme d'aménagement et de restauration (élaboration de scénarii d'aménagement, validation du programme, intégration des résultats dans les mesures non structurelles, etc.).

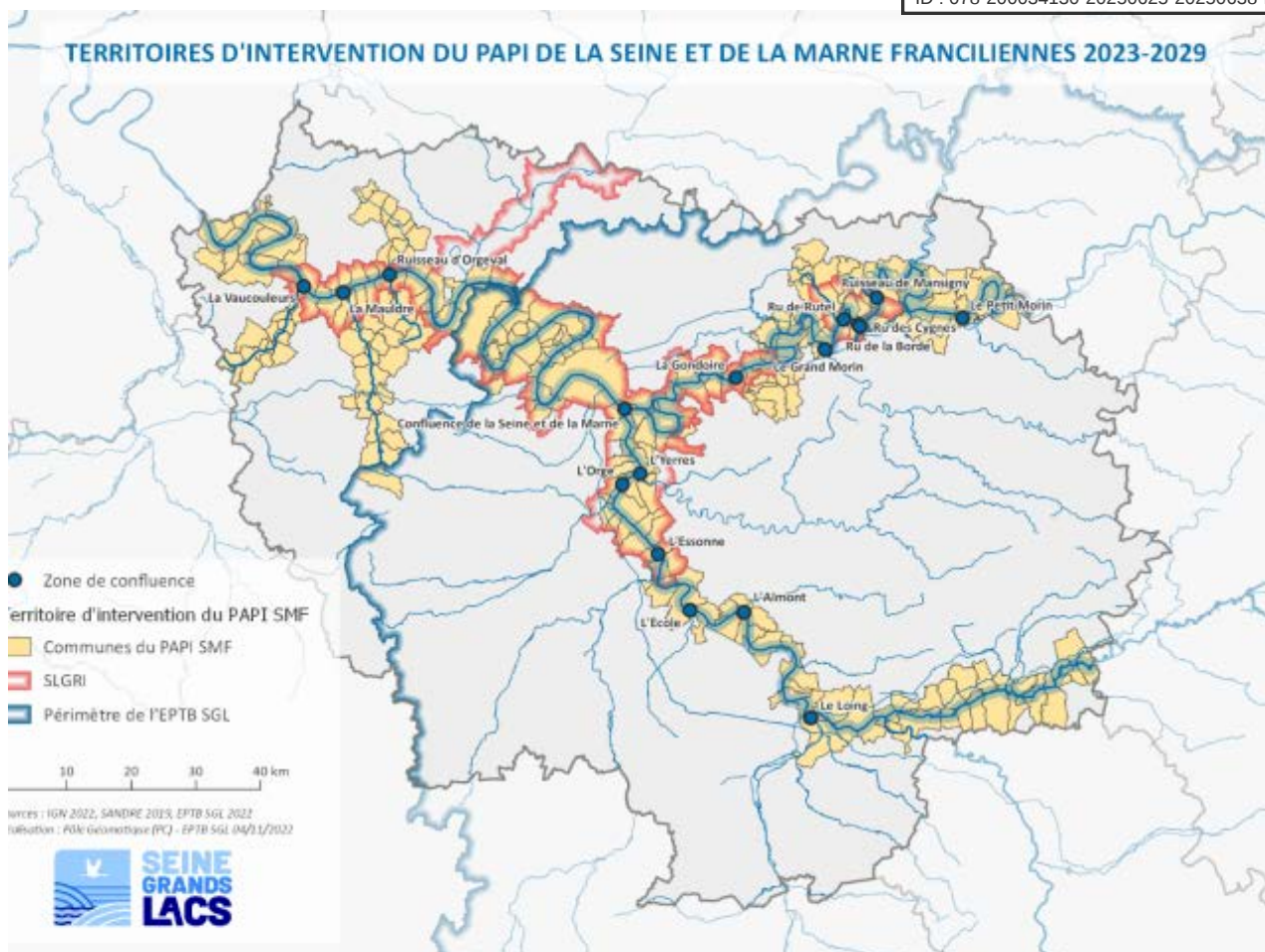
À l'issue d'une démarche de co-construction avec les partenaires et suite à l'instruction du dossier par les services de l'Etat, ce PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a fait l'objet d'une labellisation par le préfet de la Région Île-de-France par un courrier en date du 17 août 2023. Ce courrier constitue l'acte administratif qui permet le démarrage des actions pour les 6 prochaines années.

Ce programme vise à faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

Le PAPI poursuit la mise en œuvre des objectifs fixés par l'État dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux.

Il a pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins des acteurs GEMAPiens notamment sur la thématique des Systèmes d'endiguement,
- Développer les diagnostics territoriaux à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux,
- Compléter le périmètre existant afin de prévoir un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France,
- Pérenniser et conforter les actions les plus efficaces issues du PAPI 2014-2020.



Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029 reste en premier lieu un PAPI lié aux grands axes fluviaux que sont la Seine et la Marne.

312 communes sont identifiées dans le PAPI.

Le Fonds de prévention des Risques Naturels Majeurs est le principal co-financeur du PAPI Seine et Marne franciliennes 2023-2029.

L'agence de l'Eau Seine-Normandie est le second principal co-financeur du PAPI, intervenant sur les projets de ralentissement des écoulements participant à l'amélioration des milieux aquatiques, certaines études d'amélioration de la connaissance et la réduction de vulnérabilité.

346

actions

62

maîtres
d'ouvrages

199

millions d'€

4

objectifs

6

années



UNE INTERCOMMUNALITÉ ENGAGÉE AUPRÈS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Depuis 2021, la Communauté de communes Gally Mauldre a engagé une réflexion concernant les grandes orientations de sa stratégie de développement économique, sous la présidence d'Adriano Ballarin, 2ème Vice-Président en charge du développement économique et de l'aménagement.

Cinq axes ont été identifiés :

- Création d'immobilier d'entreprise,
- Concentration géographique de l'immobilier d'entreprise le long de la route départementale 30, à Chavenay, Davron et Feucherolles,
- Spécialisation tertiaire autorisant les activités primaires et secondaires,
- Densification des zones d'activités économiques hors de la "zone RD30",
- Sanctuarisation des espaces agricoles et naturels hors de la "zone RD30",

En 2024, en application de la convention cadre établie avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), la CCGM a quasiment achevé l'élaboration d'un marché public pour la réalisation d'une étude portant sur la stratégie intercommunale de développement économique. De cette étude devrait découler un plan d'action économique à la fois global et centré sur le secteur RD30.

Une indispensable concertation avec tous les acteurs locaux concernés (agriculture, espaces naturels et forestiers, patrimoine, transports, etc.) sera également conduite par la CCGM et l'EPFIF dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

ACCOMPAGNER NOTRE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

FONDS DE RÉSILIENCE

Dans le contexte exceptionnel de gestion de crise sanitaire, la Région Île-de-France, associée à la Banque des Territoires, a créé un Fonds Résilience mutualisé auquel la Communauté de communes Gally Mauldre a décidé de participer pour aider les entreprises.

L'objectif était d'apporter une solution de financement aux entreprises connaissant des tensions financières en raison de la crise sanitaire et d'éviter leur disparition ainsi que celle des emplois rattachés.

Dans le cadre de sa contribution 2023/2024 au Fonds Résilience de soutien aux entreprises :

- La CCGM a financé 8 entreprises du territoire
- Le montant total des aides s'élève à 63 833€



ÉTUDE DE L'ARMATURE ET L'OFFRE COMMERCIALE LOCALE

La Communauté de communes Gally Mauldre, dans une volonté partagée avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat d'Île-de-France, a lancé en 2024 une étude du tissu commercial en fonction des différents pôles commerciaux du territoire.

L'objectif de cette étude est d'identifier les leviers permettant de consolider et améliorer l'offre commerciale actuelle.

Grâce à une analyse transversale, la réalisation d'une étude décroisée prenant en compte une multiplicité de facteurs permet de porter une analyse globale du tissu commercial étudié : l'offre actuelle, les possibilités de stationnement, la concentration d'équipements, la qualité urbaine et l'expérience client.

Grâce à une analyse socio-économique des ménages, une analyse de l'armature commerciale des pôles commerciaux et une analyse urbaine et d'immobilier commercial spécifique pour le centre-ville de Maule, un diagnostic a été établi par la CMA.

Au début de l'été 2024, une étude auprès de la population a également permis de recenser et comprendre la fréquentation commerciale.

Elle a été complétée, en novembre 2024, par un atelier avec les professionnels et les experts volontaires afin de co-construire des solutions pour dynamiser et diversifier l'offre commerciale.



LES RENCONTRES ÉCONOMIQUES DE GALLY MAULDRE

Pour leur 5ème édition, les Rencontres économiques de Gally Mauldre se sont renouvelées pour répondre au mieux aux attentes des professionnels : organisées un lundi à la demande des commerçants, elles ont offert cette année plus de conférences, des stands d'exposition et des temps plus importants dédiés aux échanges entre professionnels.

Et cette nouvelle formule a rencontré un franc succès avec près de 70 personnes présentes.

L'édition 2024 a eu l'honneur de rassembler cinq conférenciers et cinq exposants qui ont chacun présenté leurs dispositifs d'aides et d'accompagnement au service des entreprises :

- Le financement et l'ingénierie pour les entreprises par la Région Île-de-France,
- La Gendarmerie Nationale a de nouveau illustré l'étendue de ses compétences dans le domaine de l'intelligence économique. Elle a marqué les esprits en dévoilant la réalité des menaces qui pèsent sur les entreprises et les a également rassurées sur leurs larges capacités à y faire face,
- La Confédération des PME des Yvelines (CPME 78) a présenté son rôle dans la représentation et la défense des intérêts des entreprises,
- L'ADEME a détaillé son vaste potentiel de financement et d'ingénierie dédié à la transition écologique,
- GeM Emploi, Arcade Emploi et l'Association Cadres et Emploi ont fait valoir leur fine connaissance de notre tissu sociologique et économique au service du recrutement,
- La Chambre des Métiers et d'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'industrie se sont caractérisées par la proximité de leur offre d'accompagnement, depuis la naissance jusqu'à la transmission des entreprises.



- Le Réseau Entreprendre Yvelines a pu faire connaître la grande qualité de ses parcours d'accompagnement à la création, à la reprise et au soutien des entreprises.

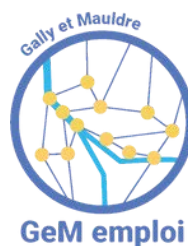
Ainsi, le Golf de Feucherolles a de nouveau accueilli le 7 octobre 2024 les nombreux entrepreneurs, élus, associations et agents publics désireux de se rencontrer ou se revoir, partager leurs expériences et s'entraider.

Nos intervenants ont suscité de nombreux échanges et témoignages tous aussi précieux les uns que les autres : ils rendent compte de la réalité de notre terrain économique. Garder le contact avec le réel, faire réseau et rapprocher les besoins du territoire avec les offres disponibles : telle est l'ambition des Rencontres Économiques de Gally Mauldre. C'est dans cet état d'esprit que la Communauté de communes remercie chaleureusement toutes les personnes, non seulement pour leur présence lors de l'événement, mais également pour leur témoignage positif quant à l'utilité et la pertinence de ce rendez-vous annuel.

PARTENARIATS POUR L'EMPLOI

GeM EMPLOI

En 2024, la CCGM poursuit son partenariat avec Gally et Mauldre Emploi, qui met en relation les personnes en recherche d'emploi, de stage et d'alternance avec les entreprises, commerces et collectivités de Gally Mauldre.



309

placements

61

contrats

63

jeunes suivis

Job Win

Salon intercommunal de l'emploi

Organisé par l'association GeM Emploi, en partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines, France-Travail, la mission locale Dynam Jeunes, la ville de Maule et la Communauté de communes Gally Mauldre, il a rassemblé 37 entreprises en 2024 avec à la clé, une centaine d'offres d'emploi, de stages, de jobs d'été ou de contrats d'alternance.



INITIATIVE SEINE YVELINES

Créée en 1999, l'association Initiative Seine Yvelines (ISY) est membre du réseau "Initiative France", 1er réseau associatif d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat. Elle apporte son soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux chefs d'entreprises pour financer leurs projets.

Elle contribue également au développement économique des cœurs des villes et villages avec son programme de "Boutiques à l'essai". L'entrepreneuriat féminin représente aussi une priorité pour l'association qui soutient notamment le concours "Créatrices d'avenir" impulsé par Initiative Île-de-France.

L'association est ancrée dans son territoire d'intervention, ce qui fait d'elle un réel outil de développement économique local. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la plateforme est de 97%, 3 ans après le lancement du projet.



2

porteurs de projets

7 000€

de prêts sur
l'honneur

2

emplois
maintenus

13 500€

de prêts bancaires
associés

ARCADE emploi

Basée à Noisy-le-Roi, l'association ARCADE emploi reçoit également des subventions de notre intercommunalité.

Elle a pour vocation d'aider et d'accompagner les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

L'association propose une réflexion approfondie pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre d'ateliers individuels et collectifs.

Elle propose :

- Un accompagnement classique avec trois parcours distincts : emploi, développement personnel, bureautique,
- Un parcours jeunes dont la première session en mai 2024 a accueilli 6 participants.



55

personnes suivies

67

ateliers collectifs

25

bénévoles

ASSOCIATION CADRE ET EMPLOI

Située à Noisy-Le-Roi, subventionnée par la Communauté de communes, l'Association Cadre et Emploi (ACE) s'adresse principalement aux cadres en recherche d'emploi, les aide à se sortir de l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste.

La méthode d'ACE consiste à construire une démarche active de recherche d'emploi, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur Internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche.



69

candidats accueillis

51

retours à l'emploi

8

tables rondes

3

conférences

SUIVI DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique est un document partenarial entre la Communauté de communes Gally Mauldre et l'État. Il dresse la liste de tous les projets du territoire (écoles, équipements sportifs, transports, etc.), leurs coûts et leurs plans de financement respectifs.

Il fait notamment l'inventaire de toutes les subventions obtenues par les communes et l'intercommunalité pour la réalisation de ces projets.

Une Mission interministérielle a souhaité rencontrer les services de la CCGM en fin d'année 2022 afin de valoriser le CRTE et comprendre le montage d'un dossier jugé très qualitatif par les services de l'État.

En 2024, le CRTE a été mis à jour et se focalise davantage sur les aspects financiers des projets.



118

projets



LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Créée en 2013, la Communauté de communes Gally Mauldre compte 11 communes pour une population de 23 125 habitants.

Au cœur de la plaine classée de Versailles et de la vallée de la Mauldre, cette structure intercommunale à taille humaine est engagée dans un projet de développement raisonné et de préservation de son patrimoine offrant un cadre de vie attractif.

Elle exerce des compétences telles que le développement économique, les transports, la collecte des déchets, la GEMAPI, le portage de repas à domicile ou encore effectue l'instruction communautaire des autorisations d'urbanisme pour le compte de toutes ses communes membres.

La Communauté de Communes a reçu le label "Terres de Jeux 2024".

Pour son fonctionnement, la Communauté de communes dispose de 23 agents permanents, dont certains sont mutualisés avec les communes membres et de 19 emplois non permanents pour assurer l'accueil des enfants au sein des centres de loisirs.

Le Conseil communautaire est composé de 34 élus issus des communes membres.

BUDGET 2024

Après avoir été rejeté deux fois de suite par le Conseil Communautaire, le budget 2024 de la Communauté de communes a été établi par la Chambre Régionale des comptes.

Les dépenses sont ainsi recentrées sur les dépenses permettant d'assurer la continuité du service public. Elles se sont limitées aux dépenses obligatoires soit déjà engagées, soit relevant d'un caractère d'urgence.

Les investissements ont par conséquent été très limités et correspondent à un taux de réalisation de 2.5%.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : 3 370 277€
- Les charges à caractère général : 2 581 674€
- Les charges de personnel : 2 122 846€
- Les charges de gestion courante : 1 301 803€

Les recettes de fonctionnement regroupent :

- Les produits des services : 982 505€
- Les impôts et taxes : 2 604 110€
- Les impositions directes : 6 813 539€
- La dotation d'intercommunalité : 317 623€
- La dotation de compensation des EPCI : 749 817€

9 376 826€

Dépenses de fonctionnement

12 020 149€

Recettes de fonctionnement

Investissement

Les principales opérations concernent :

- Étude pour une piste cyclable : 20 217€
- Étude pour le projet d'extension de l'ALSH de Maule : 13 680€
- Travaux à l'ALSH de Maule : 12 821€
- Achat véhicule PAD : 38 539€
- Subventions d'équipement pour les communes de Crespières, Saint-Nom-la-Bretèche, Mareil-sur-Mauldre et Feucherolles : 19 907€
- Abattage des pourtours du terrain situé à Davron : 22 320€
- Aménagement de la zone du collège de Feucherolles et extension du parking : 6 758€

Pour les recettes :

- Affectation du résultat : 2 000 000€
- Subventions : 35 762€
- Amortissements : 97 859€
- Fonds de compensation de la TVA : 13 908€

180 914€

Dépenses d'investissement

2 147 529€

Recettes d'investissement

LES SERVICES

La Communauté de communes compte :

- 23 emplois permanents : 16 agents titulaires dont 1 à temps non complet, 7 non-titulaires dont 1 à temps complet
- 19 emplois non permanents qui sont des emplois d'animateurs occasionnels intervenants sur les centres de loisirs

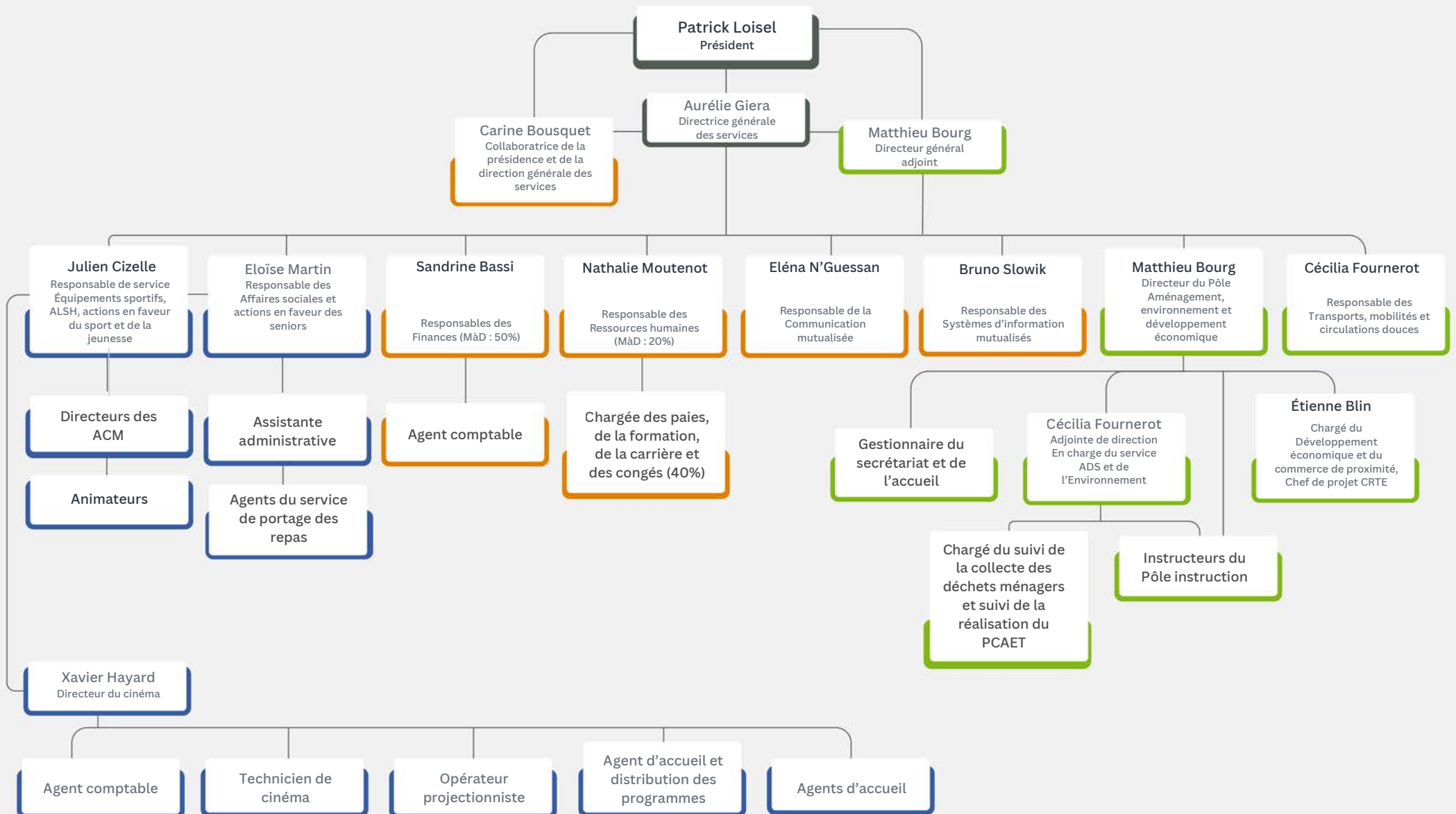
23
emplois permanents

La Communauté de communes Gally Mauldre et les communes membres ont établi des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées.

ORGANIGRAMME



Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 078-200034130-20250625-20250638-DE



FONCTIONNEMENT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Il est composé du Président, de 6 Vice-Présidents ayant chacun une délégation liée à une ou plusieurs des compétences transférées et des Maires des communes du territoire soit un total de 11 membres.
- Le Bureau communautaire donne son avis sur les dossiers d'intérêt communautaire qui lui sont proposés et valide les projets de délibération qui sont soumis au vote du Conseil communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Composé de 34 élus communautaires pour 6 ans parmi les conseillers municipaux des communes membres.
- Les séances sont publiques et se tiennent au moins une fois par trimestre.
- Les délibérations et les procès verbaux sont mis en ligne sur le site Internet.
- Patrick Loisel, Maire de Feucherolles, est Président de la Communauté de communes Gally Mauldre depuis le 20 octobre 2021.

COMMISSIONS, COMITÉS ET CONSEILS D'EXPLOITATION

Ce sont des instances obligatoires. Elles peuvent faire des propositions ou émettre des avis qui sont ensuite présentés en Bureau communautaire, lequel décide de les proposer ou non au vote du Conseil.

Il y a au total 6 Commissions communautaires en 2024 :

- Affaires générales et financières et gestion de l'activité du Cinéma Les 2 Scènes.
- Développement de la stratégie de communication intercommunale, Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche et de ses abords.
- Développement économique et aménagement.
- Transport, déplacements et circulations douces.
- Environnement et développement durable, instruction du droit des sols et politique GEMAPI.
- Équipements culturels et sportifs, centre de loisirs sans hébergement, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Patrick Loisel
Président
Maire de Feucherolles



Gilles Studnia
1er Vice-Président
En charge du développement de la stratégie de communication intercommunale, des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et du suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche et de ses abords
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche



Adriano Ballarin
2ème Vice-Président
En charge du développement économique et de l'aménagement
Maire de Crespières



Myriam Brenac
3ème Vice-Présidente
En charge du transport, des déplacements et des circulations douces
Maire de Chavenay



Jean-Bernard Hetzel
4ème Vice-Président
En charge de l'environnement, du développement durable, de la politique GEMAPI et de l'instruction du droit des sols
Maire de Bazemont



Nathalie Cahuzac

5ème Vice-Présidente

En charge des équipements culturels et sportifs, des ALSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors

Maire de Mareil-sur-Mauldre



Olivier Leprêtre

6ème Vice-Président

En charge des finances

Maire de Maule



Olivier Ravenel

Conseiller communautaire et membre du Bureau

En charge de l'animation territoriale et événementielle

Maire de Andelu



Damien Guibout

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Davron



Vincent Gay

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Herbeville



Éric Martin

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Montainville

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Sidonie Karm
Maule



Hervé Camard
Maule



Sylvie Bigay
Maule



Jean-Christophe Segulier
Maule



Caroline Quinet
Maule



Hajer Rivière
Maule



William Falchetto
Maule



Samuel Collin
Maule



Karine Dubois
Saint-Nom-la-Bretèche



Gérard Parfait
Saint-Nom-la-Bretèche



Dominique Gerbert
Saint-Nom-la-Bretèche



Christine Caillat
Saint-Nom-la-Bretèche



Axel Faivre
Saint-Nom-la-Bretèche



Christelle Bardeille
Saint-Nom-la-Bretèche



Jean-Philippe Antoine
Saint-Nom-la-Bretèche



Katrin Varillon
Feucherolles



Michel Delamaire
Président de la commission affaires
générales et financières et gestion de
l'activité du cinéma Les 2 Scènes et
rapporteur des budgets
Feucherolles



Yves Dekeyrel
Feucherolles



Stéphane Gompertz
Chavenay



Jérôme Cotigny
Chavenay



Agnès Tabary
Cresprières



Christophe Debusne
Mareil-sur-Mauldre



Martine Delorenzi
Bazemont



43 Grande Rue
78 810 FEUCHEROLLES
Tél. : 01 86 36 01 51
www.cc-gallymauldre.fr

Photographies et visuels :
Villes d'Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières,
Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-
Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-La-
Bretèche, service communication, Marie Martinez